

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

COMMUNE DE BALSIEGES



DOCUMENT A CONSERVER

« PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Balsièges est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement. Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le maire

Dossier d'Information Communal Sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Qu'est ce qu'un risque majeur?

Un risque majeur se définit comme l'apparition soudaine, parfois imprévisible d'un événement dont l'arrivée aléatoire d'origine naturelle ou technologique, est susceptible de causer des dommages aux personnes, aux biens et l'environnement.

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en **3 grandes familles**:

- **les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage.
- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

Pour en savoir plus :

Mairie : 04.66.47.05.66
Site Internet de la commune :

Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

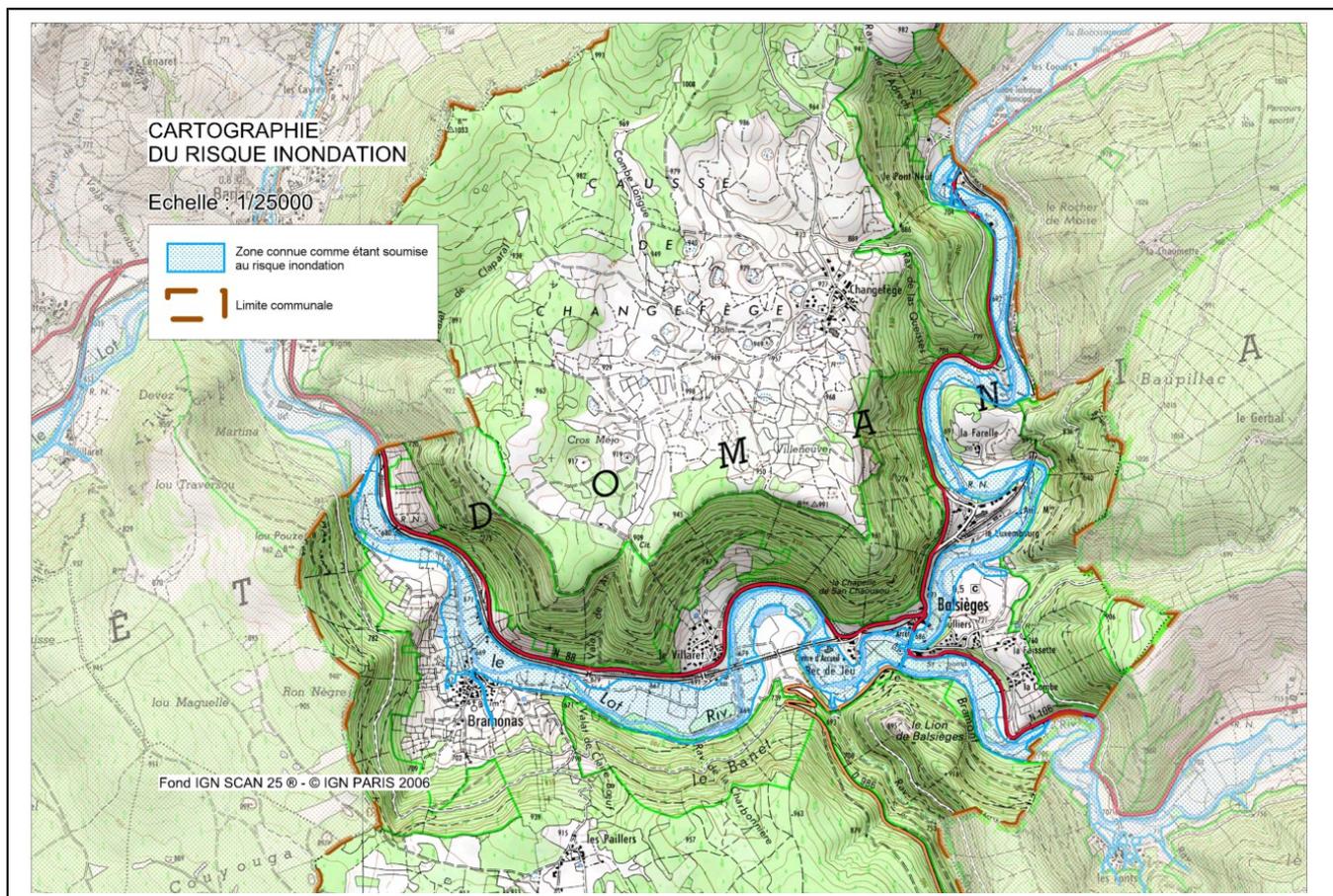


RISQUE D'INONDATION

UNE INONDATION EST UNE SUBMERSION PLUS OU MOINS RAPIDE D'UNE ZONE.
ELLE EST DUE À UNE AUGMENTATION DU DÉBIT D'UN COURS D'EAU PROVOQUÉE PAR DES PLUIES IMPORTANTES ET DURABLES.

SITUATION

La commune de BALSIEGES est concernée par deux types d'inondations



- le débordement des rivières Lot et Bramont
- le ruissellement, en cas d'orages ou de fortes pluies engendré par les ruisseaux situés dans le hameau de Bramonas.

QUELQUES DATES D'ÉVÉNEMENTS

- ◆ **8 novembre 1982** : crues du Lot, Bramont et des petits ruisseaux ;
- ◆ **23 et 24 septembre 1994** : crues du Lot, Bramont et des petits ruisseaux ;
- ◆ **4, 5 et 6 novembre 1994** : crues du Lot, Bramont et des petits ruisseaux ;
- ◆ **1er au 4 décembre 2003** : crues du Lot, Bramont et des petits ruisseaux ;

MESURES DE PREVENTION

- ◆ Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local Urbanisme (PLU)
- ◆ Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) approuvé
- ◆ Vigilance accrue lorsque le mode opératoire GALA est activé. (Service d'annonce des crues assurée par la Préfecture)
- ◆ Veille des élus afin de prévenir les riverains des zones à risques (info par la municipalité tél., porte à porte)

LES BONS REFLEXES



1) Mettez-vous à l'abri, si possible monter à l'étage et fermer portes, fenêtres, aérations...



2) Écouter la radio (France inter 162 KHz ou radio France Bleu 104,9 Mhz) et attendre les consignes des autorités

3) Suivez les consignes



Coupez l'électricité et le gaz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

Chauffez dès que possible

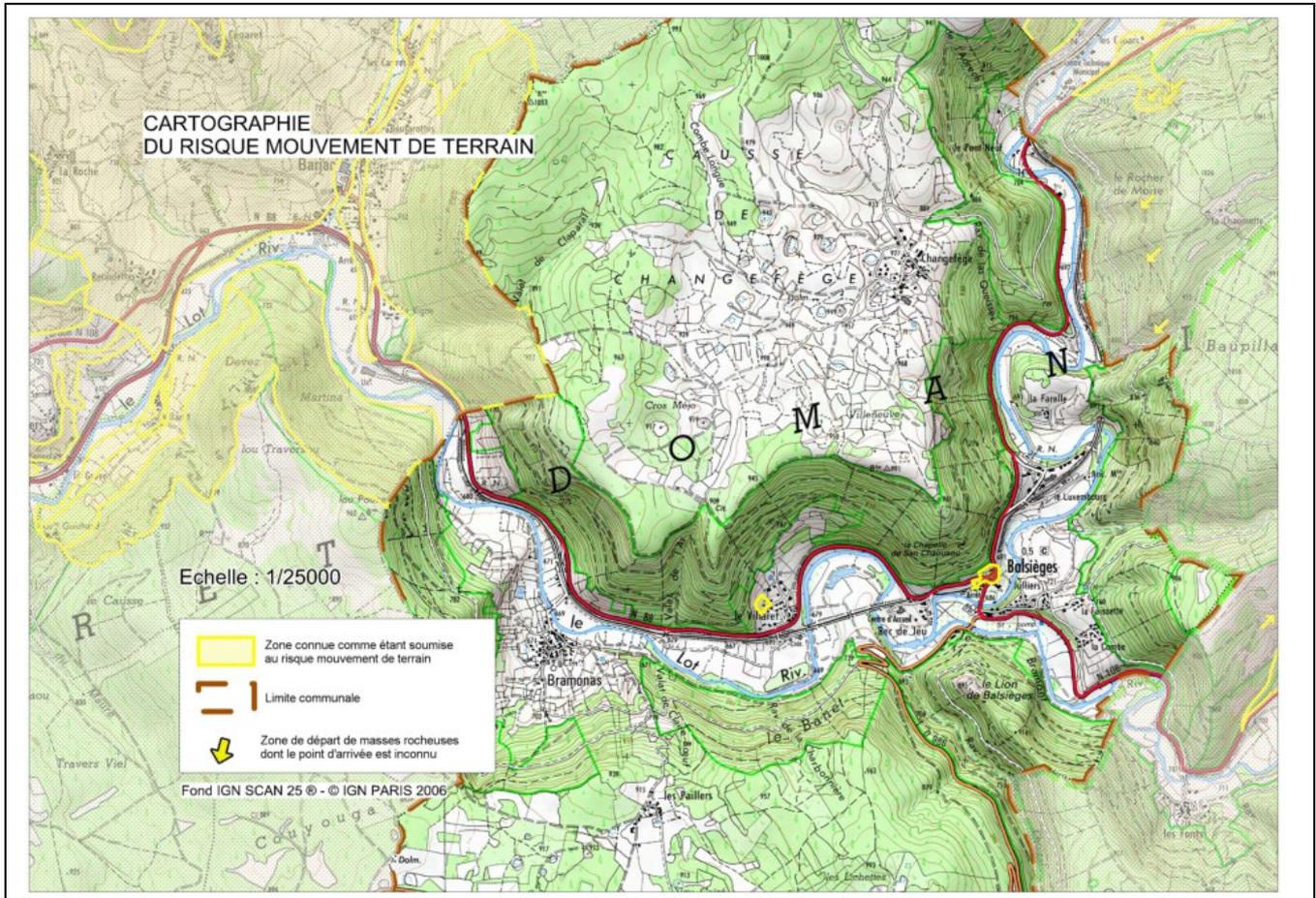


RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

UN MOUVEMENT DE TERRAIN EST UN DÉPLACEMENT PLUS OU MOINS BRUTAL DU SOL ET/OU DU SOUS-SOL IL EST FONCTION DE LA NATURE ET DE LA DISPOSITION DES COUCHES GEOLOGIQUES. IL EST DU A DES PROCESSUS D'ÉROSION OU DE DISSOLUTION.

SITUATION

La commune de BALSIEGES est concernée par les mouvements de terrain



Il s'agit de zones déterminées conformément aux études ponctuelles réalisées par la commune et incluses dans le PLU et risque connu pour la commune de Balsièges relevé par les services de l'Etat dans le DDRM.

QUELQUES DATES D'ÉVÉNEMENTS

Il n'y a pas d'événements connus historiquement sur la commune.

MESURES DE PREVENTION

- ◆ Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local Urbanisme (PLU)
- ◆ Réalisation des ouvrages de protection au-dessus du hameau du Villaret

CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain

ALERTE :

Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

LES BONS REFLEXES

1) Pendant l'évènement

	Evacuez au plus vite latéralement les lieux ou les bâtiments		Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé
---	---	---	--

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

2) Après l'évènement

EVALUEZ LES DEGATS	INFORMEZ LES AUTORITES
---------------------------	-------------------------------

EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL :

A l'extérieur		A l'intérieur	
	Eloignez-vous de la zone dangereuse		Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas



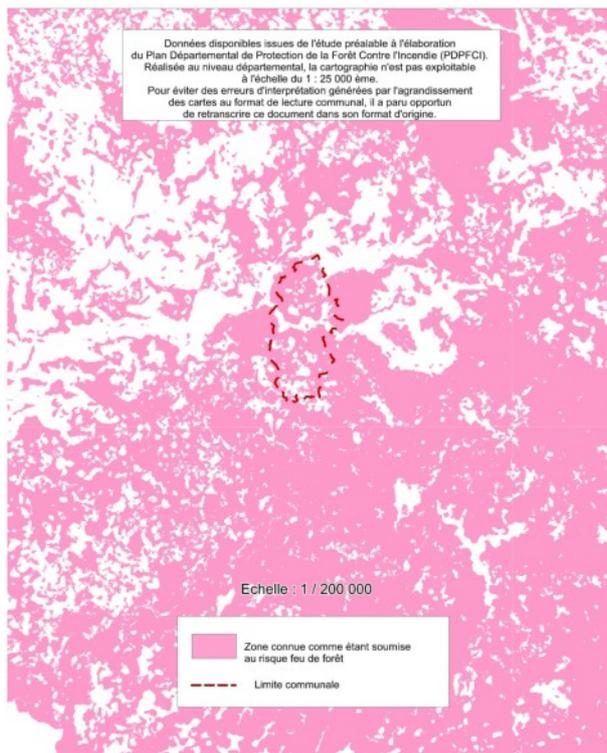
RISQUE FEUX DE FORET

UN INCENDIE DE FORET EST UN FEU CONCERNANT UN SURFACE MINIMALE DE UN HECTARE.
POUR SE DECLENCHER LE FEUX A BESOIN DE 3 CONDITIONS : UN COMBUSTIBLE, UNE SOURCE DE CHALEUR EXTERNE ET DE L'OXYGENE.

SITUATION

La commune de BALSIEGES est concernée par les feux de forêt

CARTOGRAPHIE DU RISQUE FEU DE FORET



Il s'agit de zones déterminées connues pour la commune de Balsièges relevées par les services de l'Etat dans le DDRM.

QUELQUES DATES D'EVENEMENTS

Il n'y a pas d'événements connus historiquement sur la commune.

MESURES DE PREVENTION

- ◆ En zone boisée, débroussailler 50 mètres autour des maisons.
- ◆ Ne pas accoler aux maisons des réserves combustibles.
- ◆ Repérer les chemins d'évacuation, les abris.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

ce que vous devez faire en cas de feux de forêt

ALERTE :

En cas d'évènement, les pompiers seront mobilisés et les mesures nécessaires prises.
L'alerte sera diffusée et, si besoin, les personnes concernées seront évacuées et des relogements de secours proposés.

LES BONS REFLEXES

1) Pendant l'évènement

	Ouvrez le portail de votre terrain		Fermez les bouteilles de gaz
	Entrez dans le bâtiment le plus proche		Fermez les volets, les portes et les fenêtres

Arrosez le bâtiment tant que le feu n'est pas là.

Bouchez avec des chiffons mouillés les entrées d'air (aérations, cheminées...)

Respirez à travers un linge humide

Si vous êtes en voiture, gagnez si possible une clairière ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée.

2) Après l'évènement

Eteignez les foyers résiduels.

Inspectez votre maison soigneusement

Ne sortez pas sans vous protéger par une tenue adaptée.

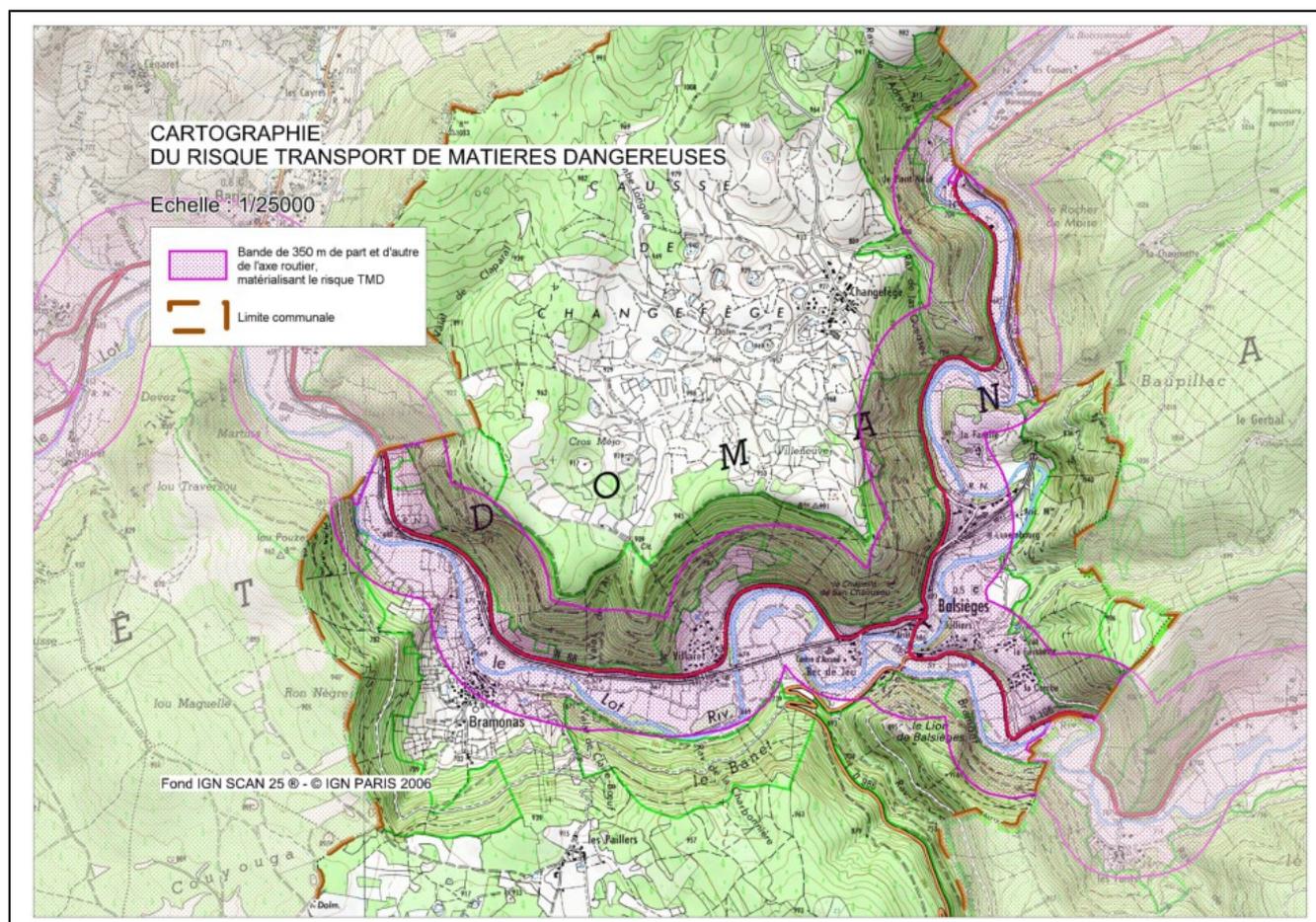


RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES
S'EFFECTUE EN SURFACE (ROUTES, AUTOROUTES,
VOIES FERREES) OU EN SOUS SOL (CANALISATIONS-
GAZODUC, OLEODUC)

SITUATION

La commune de BALSIEGES est concernée par le transport de matières dangereuses



Il s'agit de zones déterminées connues pour la commune de Balsièges relevées par les services de l'Etat dans le DDRM. Le risque provient essentiellement du trafic assez important de véhicules transportant des matières dangereuses sur les Routes Nationales n°88 et 106.

QUELQUES DATES D'EVENEMENTS

Il n'y a pas d'événements connus historiquement sur la commune.

MESURES DE PREVENTION

- ◆ Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses
- ◆ Identification et signalisation des produits transportés
- ◆ Plan de secours spécialisé réalisé par le Préfet

CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

ce que vous devez faire en pour vous protéger efficacement

SI VOUS ETES TEMOIN	SI L'ALERTE A ETE DONNEE ET SELON LES CONSIGNES
<p>Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si il y a des victimes, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie ➤ Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant ➤ Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent <p>Et consignes 1 et 3 (2 si possible)</p>	
	<p style="text-align: center;">1 - Mettez-vous à l'abri</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche ➤ fermez les portes et les fenêtres ➤ arrêtez les ventilations
	<p>OU 1 – Eloignez-vous</p>
	<p>MAIS Evitez de vous enfermer dans votre véhicule</p>
	
	<p style="text-align: center;">2) Écouter la radio (France inter 162 KHz ou radio France Bleu 104,9 Mhz) et attendre les consignes des autorités</p>
<p>3) Dans tous les cas</p>	
	<p>Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle</p>
	<p>N'allez pas chercher vos enfants à l'école</p>
	<p>Ne téléphoner pas, sauf pour donner l'alerte</p>

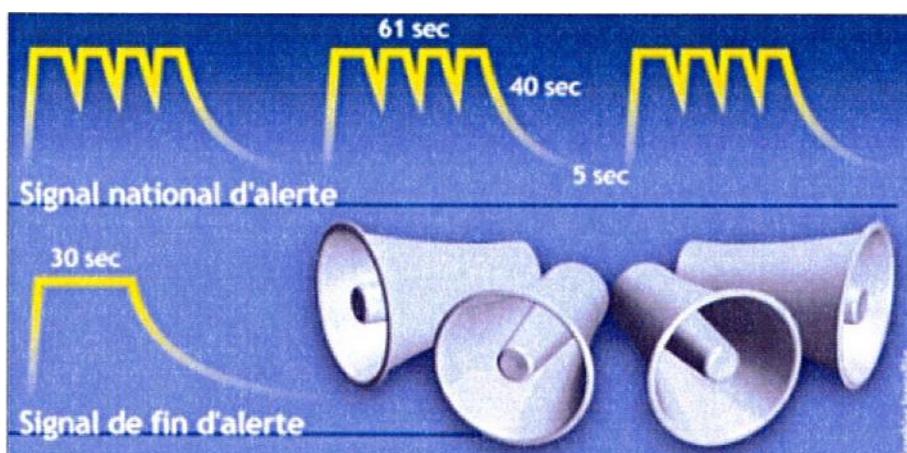
RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES

Les moyens d'alerte et d'information de la Population

Une des étapes essentielles qui permet à la population d'appliquer les consignes de sécurité est le déclenchement de l'alerte

1. Le signal d'alerte national: (arrêté du 2310312007)

L'alerte a pour objet d'informer la population de l'imminence d'une situation mettant en jeu sa sécurité et permet de prendre immédiatement les mesures de protection. Elle inclut la vigilance, c'est à dire la mise à disposition permanente d'informations destinées à prévenir ou signaler certains risques naturels ou technologiques (vigilance météo, vigilance crue...).



2. Les moyens d'alertes complémentaires

- les cloches des églises
- les klaxons des véhicules communaux
- un porte à porte pourrait être organisé suivant le type et l'importance de l'évènement
- des appels téléphoniques aux personnes concernées par le risque

3. Information des citoyens:

a. Information préventive :

Outre le simple fait que l'information préventive soit une obligation (décret 90-918 du 11 octobre 1990), le but de cette information dite préventive est de rendre chaque citoyen conscient des risques. Décret du 11 octobre 1990, article 3 : « l'information donnée aux citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis, comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

b. Plan d'affichage

Comme la réglementation le prévoit, l'affichage des consignes de sécurité en cas de survenue du risque doit être apposé au minimum dans les locaux publics (ERP, campings...), locaux commerciaux et autres lieux que la commune estime nécessaire d'être informé. Les textes réglementaires concernant l'affichage sont disponibles sur le site prim.net ou voir l'article R125-14 du Code de l'environnement.

c. Actions engagées par la Mairie

La mairie de Balsièges a réalisée une affiche des consignes de sécurité et met à disposition des habitants de la commune une plaquette d'information.

Pour en savoir plus vous pouvez consulter les sites internet suivants :

- www.prin.net : portail de la prévention des risques majeurs
- www.meteo.fr : site de Météo France

Les documents consultables en mairie:

- DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs édité par la Préfecture de la Lozère
- PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation prescrit par la Préfecture de la Lozère
- PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PLAN D’AFFICHAGE

Des affiches réglementaires concernant les risques identifiés et les consignes qui leur sont attachés sont apposées à la mairie et sur les panneaux d’affichage communaux disposés à plusieurs endroits de la commune.

COMMUNE DE BALSIEGES

DEPARTEMENT DE LA LOZERE



inondation lente



transport de
marchandises
dangereuses



zone exposée
aux glissements
de terrain



feux de forêt

En cas de danger ou d’alerte

1. Abritez-vous
2. Ecoutez la radio

France Inter 162 KHz ou Radio France Bleu 104,9 Mhz

3. Respectez les consignes

Pour en savoir plus, consultez

A la mairie :

Le DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs édité par la Préfecture de la Lozère

Le PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation prescrit par la Préfecture de la Lozère

Le PCS : Plan Communal de Sauvegarde

Sur internet :

www.prin.net : portail de la prévention des risques majeurs

INFORMATIONS UTILES

Les numéros utiles

18 – Pompiers

17 – Gendarmerie Nationale

15 – SAMU

112 – Tout secours en Europe

Où s'informer

Mairie de Balsièges

Route de Florac

48000 BALSIEGES

Tél / Fax : 04 66 47 05 66